

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :  
13.09.2022

**PRESENTS** : Mme DEPIERRE Maire, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

Mme REGALDI pouvoir à M. TAUBATY  
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA  
Mme GRESSER pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ  
Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY  
Mme BAILLY pouvoir à M. POULET

**EXCUSE** : M. MEYNIER

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme JACQUET Marie-Christine

***Contrat de Bassin  
Haut-Doubs Loue***

Mme la Maire expose à l'Assemblée,

Que lors de son assemblée du 23/06/2022, le Comité de Pilotage du Contrat de Bassin Haut-Doubs Loue a approuvé le Contrat de Bassin « Haut-Doubs Loue », présenté à l'issue de son montage,

Que ce contrat prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 3 ans (2022-2024) par les différents maîtres d'ouvrage du territoire, coordonné par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et le Syndicat Mixte Doubs Loue. Le montant total des 72 actions le composant est estimé à 37 928 829 €, ces actions bénéficiant de crédits garantis et pour certaines de bonifications d'aide par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée sur la durée du contrat (engagement 1),

Ce programme prévoit ainsi l'engagement de la Commune d'Arbois pour la réalisation des opérations suivantes, sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou via un Syndicat Mixte, en fonction du mode d'exercice de la GeMAP1 validé localement :

Intitulé de l'action	Année prévisionnelle d'engagement	Montant T.T.C. des opérations en engagement 1	Coût prévisionnel restant à la charge du MO après subventions attendues
Passage des réseaux en séparatif et remplacement des réseaux - Rue du Chardonnay/Rue de la Bésivette/Rue du Petit Changin/Rue de la Tour Canoz	2022	335 000 €	335 000 €

.../...

Suite à l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au Contrat de Bassin pour la période 2022-2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

- **D'approuver** les objectifs, les enjeux et la planification globale du Contrat de Bassin "Haut-Doubs Loue".
- **De s'engager** à réaliser les opérations listées ci-dessus et inscrites au programme de travaux du Contrat sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou via un Syndicat Mixte compétent et ce, en respectant la programmation et en tenant informé l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.
- **D'autoriser** Mme la Maire d'Arbois à signer le Contrat de Bassin et tout autre document nécessaire à la réalisation des opérations listées ci-avant.

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 20 septembre 2022

La Maire,

La Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE



Marie-Christine JACQUET